

La DG vient de communiquer la liste des collectivités qui entrent dans l'expérimentation des agences comptables à partir du 1/01/2020.

La CGT rappelle son opposition à la fin de la séparation ordonnateur/comptable que prévoit le gouvernement.

L'association des maires de France a également exprimé son inquiétude sur l'avenir de la séparation entre ordonnateur et comptable dans un communiqué de presse du 4 avril 2019.

Les 4 collectivités retenues sont :

- région Pays de Loire (44) ;
- commune d'Issy les Moulineaux (92) ;
- commune de Rueil Malmaison (92) ;
- commune de Hyères (83).

La CGT Finances Publiques sera très attentive aux conditions matérielles et humaines de rattachement des collègues dans ces structures.

La démarche poursuivie par le gouvernement vise à supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics en accompagnant la liquidation du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Il veut également favoriser l'externalisation et la privatisation de pans entiers de missions du secteur public local.

Pour la CGT Finances Publiques, la séparation ordonnateur/comptable est un principe non négociable.

Public: [Nouveau Réseau de Proximité - Action Publique 2022](#)
[Agences comptables](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank